



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 53'500.00 concernant divers travaux sanitaires à exécuter au collège Sud

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

En 2017, votre Autorité a déjà voté un crédit pour divers travaux de maintenance des structures des bâtiments du collège qui ont déjà un âge certain, soit 31 pour le bâtiment Sud et 41 ans pour le bâtiment Nord.

Or, nous avons actuellement des problèmes avec les sanitaires de ces infrastructures. Problèmes connus depuis plusieurs années et qui se sont aggravés par la suite. En effet, le bâtiment Sud qui est occupé par les plus jeunes de nos élèves n'a plus de sanitaires suffisant en fonction. Aussi, nous devons impérativement procéder à des travaux afin d'offrir le nécessaire pour une utilisation correcte de cette structure.

Il faut également mentionner que depuis plusieurs mois, le directeur du cercle scolaire de l'E2L demande avec insistance ces travaux à la commune de Cornaux.

2. ETAT DE SITUATION

Un contrôle approfondi a été effectué et a mis en lumière que les sanitaires filles et garçons des deux étages doivent être remplacés.

En effet, les appareillages ne sont plus adaptés pour de très jeunes enfants qui n'ont pas la force nécessaire pour mettre en route le système d'évacuation des cuvettes (bouton poussoir à pied derrière les cuvettes).

Le bâtiment qui comprend deux étages est équipé sur chaque niveau de sanitaires différenciés filles / garçons. Ils comprennent par étages, pour les filles 3 WC et pour les garçons 3 urinoirs et 1 WC.

Plusieurs urinoirs et cuvettes sont hors fonction et inutilisables, ceci dans les locaux réservés aux garçons. Les garçons utilisent depuis près d'une année les sanitaires filles pour se soulager.

Il est également ressorti que les réservoirs d'eau des installations étaient encastrés dans les murs et que ces derniers devraient être totalement démolis et ensuite reconstruits si nous souhaitons changer la totalité des infrastructures des sanitaires, ce qui amènerait à un coût prohibitif pour un changement total.

3. PROPOSITIONS

Au vu de la problématique des travaux à entreprendre et relevés ci-dessus, l'exécutif a planché sur des travaux qui apporteraient un réel confort tant pour les utilisateurs que pour l'entretien et qui correspondent à une amélioration de la structure sanitaire du collège Sud.

Ainsi, pour les WC filles, il est proposé d'installer des appareillages avec cuvettes murales en céramique encastrables avec chasse d'eau à commande à 2 quantités de volume d'eau qui seront placés devant les murs existants pour ensuite être recouverts d'un mur en alba recouvert de carrelage.

Les commandes prévues sont de type à « déclenchement électronique » du rinçage avec alimentation électrique pour le détecteur infrarouge.

Pour les WC garçons, il est proposé des installations identiques, tant pour les 3 urinoirs que pour le WC cuvette.

Quant au bâtiment Nord, une évaluation de la situation sera menée après les travaux et selon le résultat, en cas de nécessité, une deuxième demande de crédit sera faite en temps opportun.

Le montant des travaux prévus est le suivant :

Par étage, soit pour WC filles et WC garçons		
<u>SANITAIRES</u>		
Matériel montant total + taxe de transport RPLP 3%		10'000.00
Main d'œuvre (démontage, évacuation, taxe déchets, montage)		6'100.00
Rabais (-5%) arrondi (-)		-805.00
TVA (+7,7%)		1'180.00
Total pour un étage	CHF	16'475.00
<u>CARRELAGE</u>		
Matériel murage et pose du carrelage		7'500.00
Rabais (-3%)		-225.00
TVA (+7,7%)		560.00
Total pour un étage	CHF	7'835.00

Coût final pour un étage	CHF	24'310.00
Coût final pour le bâtiment Sud	X2	48'620.00
Divers et imprévus, soit env 10% du coût total		4'820.00
Total :		53'440.00
Total arrondi TTC :		<u>53'500.00</u>

L'investissement initial sera supporté dans un premier temps par la commune de Cornaux. Le dossier sera soumis à l'EOREN pour la prise en compte de la part afférente à ce syndicat en ce qui concerne les améliorations apportées. L'investissement pour les sanitaires avait déjà été annoncé, mais pour le budget 2020.

Toutefois la situation s'est dégradée plus rapidement que prévu et nous nous devons d'effectuer les travaux cette année encore.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter l'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 26 août 2019

CONSEIL COMMUNAL



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
C O M M U N E D E C O R N A U X

ARRETE

relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 53'500.00 concernant divers travaux sanitaires à exécuter au collège Sud

du 18 septembre 2019

Le Conseil général

Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal, du 26 août 2019,
Entendu le rapport de la commission financière,
Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier - Un crédit d'engagement de CHF 53'500.00 est accordé au Conseil communal concernant divers travaux sanitaires à exécuter au collège, bâtiment Sud.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 3,5 % l'an à charge du chapitre 21701 « Collège Sud ».

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le/la président (e),

Le/la secrétaire,